ᑲᑎᕕᑦ ᐊᕐᑎᓕᕆᔨᒌᑦ ᐊᔪᖅᑭᐊᖅᑏᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 170E RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES : 14 et 15 décembre 2021

LIEU : Par vidéoconférence

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)

Michael Barrett, vice-président
Tunu Napartuk, président

Nommé par le gouvernement du Canada

Alexandre-Guy Côté
-Deux sièges vacants-

Nommées par le gouvernement du Québec

Vanessa Chalifour
Paule Halley
André-Anne Gagnon

Secrétaire exécutif

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement

Nancy Dea

Analyste des politiques

-Poste vacant-

EST ABSENTE :

Lucy Kumarluk, nommée par l'ARK

INVITÉS :

Terence Hubbard, président par intérim, Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), administrateur fédéral du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ)
Benoit Dubreuil, directeur, région du Québec, AEIC
Mary Kubesh, conseillère principale auprès du président et liaison ministérielle, AEIC
Marc Croteau, sous-ministre, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ
Julie Rodrigue, directrice des affaires autochtones, MELCC
Geneviève Dufour Tremblay, chargée de projet, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, MELCC
Josée Michaud, directrice adjointe, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, MELCC
Jean-Frédéric Guay, analyste de la législation, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, MELCC

OBSERVATEURS :

Laurie Beaupré, coordonnatrice en environnement, Service de l'environnement, de la faune et de la recherche, Société Makivik
Marc-Antoine Giroux, gestionnaire, Analyse, relations régionales et affaires autochtones, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 170e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h, le 14 décembre 2021. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 170e réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

2. Adoption du procès-verbal de la 169e réunion

Les membres passent en revue leurs commentaires sur le procès-verbal de la 169e réunion. Le procès-verbal est adopté après modifications.

3. Administration

a) Budget

Les membres sont informés que la demande de financement pour l'exercice 2022-2023 a été transmise à l'administrateur provincial le 9 décembre 2021. Il est question par la suite du rapport des dépenses pour la période allant de septembre à novembre 2021.

b) Secrétariat

Les membres sont informés de l'état d'avancement du recrutement d'une nouvelle personne pour le poste d'analyste des politiques. Il est également question de l'état d'avancement des travaux relatifs aux archives du CCEK.

c) Membres

Les membres discutent de la composition de la délégation fédérale au CCEK et déplorent que de longs délais soient souvent observés lorsque doivent être comblés des sièges fédéraux laissés vacants.

d) Dossiers actifs depuis la 169e réunion

Les membres examinent le tableau présentant l'état d'avancement des dossiers du CCEK depuis la dernière réunion.

e) Site Web

L'analyste en environnement présente les progrès réalisés récemment concernant le site Web du CCEK.

f) Plan d'action 2020-2025

i. Plan de communication

Les membres sont informés qu'une version révisée du plan de communication a été distribuée.

ii. Articles promotionnels

Les membres sont informés que la version finale de la brochure promotionnelle du CCEK a été publiée et est prête à être distribuée. Les stylos et les tasses devraient également être prêts à être distribués sous peu.

Action

- Présenter une mise à jour concernant l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2020-2025.

4. Rencontres avec les administrateurs

a) Rencontre avec l'administrateur provincial

Les membres rencontrent l'administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ, M. Marc Croteau. Il est accompagné de Mme Julie Rodrigue. La rencontre débute par une discussion sur le mandat du CCEK et l'obligation du gouvernement provincial de consulter le CCEK pour toute politique ou loi qui peut toucher l'environnement et le développement au Nunavik. Les membres reconnaissent les efforts que déploie M. Croteau pour faciliter la communication avec les ministères québécois. Toutefois, il y a encore des occasions où le CCEK n'a pas été consulté sur certains dossiers ou qu'un trop court délai lui a été accordé pour transmettre ses commentaires. M. Croteau explique qu'il n'est pas toujours évident de consulter un organisme en particulier en raison du nombre d'acteurs avec lesquels chaque ministère doit communiquer et de l'applicabilité des dossiers à chacun des mandats ministériels. Cependant, il explique qu'il continuera, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones, de déployer des efforts pour améliorer les communications entre les communautés nordiques et le gouvernement du Québec.

La rencontre se poursuit avec une discussion concernant les préoccupations du CCEK à l'égard du nouveau mécanisme de création de territoires de conservation nordiques dans le territoire du Plan Nord. M. Croteau explique qu'il est difficile d'atteindre un consensus entre les divers ministères associés à ce dossier,

notamment en ce qui concerne les définitions des activités industrielles et des activités non industrielles, car ils ont tous leur propre vision et leur propre mandat.

Il y a ensuite un survol de l'étude du CCEK sur la prise en compte des impacts sociaux dans les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. M. Croteau reconnaît le travail du CCEK et fait part de ses observations concernant les impacts sociaux et l'acceptabilité sociale. Est ensuite abordée la présence d'observateurs de la Nation naskapie de Kawawachikamach et de la Société Makivik aux réunions du CCEK. S'ensuit une discussion sur diverses questions liées à la gestion des matières résiduelles et des matières dangereuses, incluant une mise à jour sur le Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik, la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective, la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, le projet de nettoyage des stations radars de la Ligne Mid-Canada et le décret du gouvernement du Québec concernant l'interdiction des appareils de chauffage au mazout. La rencontre se termine par une présentation du nouveau site Web du CCEK.

b) Rencontre avec l'administrateur fédéral

Les membres rencontrent l'administrateur fédéral intérimaire du chapitre 23 de la CBJNQ, M. Terence Hubbard. Il est accompagné de M. Benoit Dubreuil et de Mme Mary Kubesh. La rencontre débute par une discussion sur le mandat du CCEK et l'obligation du gouvernement fédéral de consulter le CCEK pour toute politique ou loi qui peut toucher l'environnement et le développement au Nunavik. Il est mentionné que, bien que les communications avec le gouvernement fédéral se soient améliorées, il y a eu certains dossiers récents où le CCEK n'a pas été consulté. Il est par la suite question de la participation du CCEK au groupe de travail qui analyse la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact fédérale au Nunavik ainsi que des activités récentes et à venir du groupe de travail. Un survol de l'étude du CCEK sur la prise en compte des impacts sociaux dans les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik a ensuite été présenté. M. Hubbard reconnaît le travail du CCEK et les difficultés qui peuvent être rencontrées lorsqu'on essaie d'accéder à l'information. Est ensuite abordée la présence d'observateurs de la Nation naskapie de Kawawachikamach et de la Société Makivik aux réunions du CCEK. La rencontre se termine par une présentation du nouveau site Web du CCEK.

5. Évaluations environnementales au Nunavik

a) Mise à jour sur le rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux

Les membres sont informés des progrès réalisés quant à la distribution et la révision de la version française du rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux. Ils sont également informés qu'une version anglaise du rapport est maintenant disponible.

<u>Actions</u>

- Réviser la version anglaise du rapport et la distribuer en vue d'obtenir les commentaires de certains organismes clés.

6. Législation provinciale et fédérale en matière de protection de l'environnement

a) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale

L'analyste en environnement présente un résumé de la dernière réunion du groupe de travail analysant l'application de la Loi sur l'évaluation d'impact fédérale au Nunavik qui a eu lieu le 25 novembre 2021. Le groupe de travail a l'intention de produire sous peu un rapport d'analyse incluant ses recommandations.

b) Atelier sur l'engagement : surveillance des impacts des projets d'envergure

L'analyste en environnement présente un résumé de l'atelier sur l'engagement du Conference Board du Canada sur la surveillance des impacts des projets d'envergure qui a eu lieu le 12 octobre 2021. L'atelier avait pour but d'obtenir les commentaires des communautés autochtones sur la façon dont le gouvernement fédéral devrait procéder pour les consulter en ce qui a trait aux projets de développement. Les principaux points abordés lors de l'atelier incluent les suivis effectués auprès des communautés, le manque de surveillance de la part des gouvernements dans les régions éloignées et les conséquences que cela entraîne, l'accès des communautés à l'information ainsi que le maintien des communications avec les communautés autochtones.

7. Occupation et aménagement du territoire régional

a) Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires du MAMH

Le 6 octobre 2021, le CCEK a transmis une lettre au sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), M. Stéphane Bouchard, contenant ses commentaires sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Dans sa lettre, le CCEK décrit d'abord son mandat et déplore de ne pas avoir été consulté à l'égard de la Stratégie. Les membres expliquent que les buts de la stratégie concernant l'élaboration d'outils d'aménagement et de protection de l'environnement durable ne pourront pas être réalisés au Nunavik si la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik et les plans directeurs des 14 villages nordiques ne sont pas modifiés. Le CCEK formule ensuite d'autres commentaires et mentionne notamment que les outils de la Stratégie devraient être adaptés au contexte du Nunavik et élaborés en collaboration avec les entités régionales. En conclusion, le CCEK demande que ses membres soient tenus informés de l'évolution de ce dossier.

8. Activités minières

a) Loi sur les mines (dans le cadre du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission)

L'analyste en environnement présente un résumé d'une séance d'information à l'intention des communautés autochtones organisée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant les modifications proposées à la Loi sur les mines en vertu du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030

concernant les véhicules zéro émission qui a eu lieu le 8 novembre 2021. Le MERN propose, entre autres modifications, d'obliger les promoteurs à obtenir une autorisation ministérielle pour certains projets d'exploration qui pourraient avoir un impact sur le milieu naturel. Les membres sont informés qu'une liste des activités d'exploration qui seront soumises à une autorisation sera produite dans les prochains mois. Le MERN a également l'intention de consulter les communautés et les organismes autochtones lors de l'élaboration de la liste.

Action

- Demander au MERN de faire une présentation à la 171e réunion.

9. Gestion des matières dangereuses et résiduelles

a) Consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Les membres sont informés de l'état d'avancement de la rédaction du rapport de la consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes et plus particulièrement du chapitre portant sur les territoires visés par la CBJNQ.

b) Guide d'intervention en cas de déversement

Les membres sont informés que le *Guide d'intervention en cas de déversement et de réhabilitation des sites contaminés au Nunavik à l'intention du personnel municipal et des organismes régionaux* et les affiches d'information connexes ont été publiés et sont prêts à être distribués.

c) Accès au financement du gouvernement fédéral pour les initiatives de gestion des matières résiduelles

Les membres sont informés que le CCEK et l'ARK collaborent à la rédaction d'un mémoire concernant l'état actuel de la gestion des matières résiduelles au Nunavik qui sera présenté à la Société Makivik. Les renseignements contenus dans le mémoire seront utilisés dans le cadre des rencontres du forum Couronne-Inuits afin de remédier aux difficultés liées à l'obtention des ressources fédérales nécessaires pour réaliser des initiatives de gestion des matières résiduelles dans les villages nordiques.

d) Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik

L'analyste en environnement présente un résumé de la dernière réunion du Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik qui a eu lieu le 27 octobre 2021. Les points abordés à cette occasion incluaient l'approbation du Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik par RECYC-QUÉBEC, les difficultés liées à l'obtention du financement du gouvernement fédéral pour les initiatives de gestion des matières résiduelles, un aperçu des initiatives de gestion des matières résiduelles en cours dans certaines communautés, la responsabilité élargie des producteurs, la consultation sur le projet de règlement concernant la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective au Québec, le projet d'écocentre à Kuujjuaq, la consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes et le projet de nettoyage des stations radars de la Ligne Mid-Canada.

Les membres sont informés que la prochaine réunion du Groupe de travail devrait avoir lieu en janvier 2022.

e) Projet de règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

Les membres sont informés qu'une consultation sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises a été annoncée en octobre 2021. Comme le CCEK participe à ce dossier depuis 2011, il déplore de ne pas avoir été consulté directement. Toutefois, le CCEK et l'ARK ont corédigé une lettre contenant leurs commentaires sur le projet de règlement qu'ils ont transmise le 25 novembre 2021. La lettre résume la situation actuelle concernant la responsabilité élargie des producteurs au Nunavik et présente des commentaires sur des modifications proposées à certaines sections du Règlement qui nécessitent d'être mieux adaptées au contexte régional ainsi que l'ajout de produits tels que les piles à usage unique, les appareils ménagers et de climatisation, les contenants pressurisés de combustibles et les produits pharmaceutiques.

f) Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés

L'analyste en environnement présente le résumé d'une réunion qui a eu lieu entre l'ARK et le MELCC le 24 novembre 2021 pour discuter de la mise en œuvre au Nunavik du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés ainsi que du nouveau système Traces Québec. Le système a pour but d'assurer la traçabilité des sols contaminés de leur lieu d'origine jusqu'à leur réhabilitation.

Par ailleurs, le CCEK a reçu une lettre du MELCC le 18 novembre 2021 concernant un programme de redevances devant être mis sur pied pour les sols contaminés afin de promouvoir leur traitement plutôt que leur enfouissement. L'argent recueilli sera réinvesti dans un programme de financement pour la réhabilitation des sols contaminés dans les communautés autochtones. Une partie de ce programme visera particulièrement les communautés nordiques. Les membres conviennent de participer avec l'ARK aux consultations qui auront lieu en 2022.

Action

- Communiquer avec un représentant du MELCC pour demander une présentation à la 171e réunion.

g) Mise à jour sur la réhabilitation des sites relevant de la compétence du gouvernement fédéral au Nunavik

L'analyste en environnement présente un résumé des initiatives de réhabilitation des sites contaminés sur l'île Akpatok et à Killiniq. En ce qui concerne le site situé sur l'île Akpatok, une étude de caractérisation a été réalisée en août 2021 et des consultations avec les communautés et les entités régionales concernées auront lieu prochainement. Par la suite, un plan de travail sera élaboré et les activités de réhabilitation pourraient commencer en 2022. Des activités de caractérisation sont prévues pour Killiniq en 2022.

Les membres sont informés que l'ARK a invité le CCEK à une présentation sur l'inventaire des sites contaminés relevant du gouvernement fédéral au Nunavik au début de 2022. Les membres ont accepté que le CCEK y participe.

h) Comité de gestion des matières résiduelles des Premières Nations du Québec

L'analyste en environnement présente un résumé de la dernière réunion du Comité de gestion des matières résiduelles des Premières Nations du Québec qui a eu lieu le 2 décembre 2021. Les principaux points

abordés incluent le symposium sur la gestion des matières résiduelles, l'élaboration d'outils pour la collecte de données sur la gestion des matières résiduelles, l'accessibilité de l'information en anglais et la mise sur pied de groupes de travail pour traiter différents dossiers actifs.

i) Décret du gouvernement du Québec concernant l'utilisation du mazout

Les membres sont informés que le gouvernement du Québec a publié un décret le 9 juin 2021 interdisant l'installation et le remplacement d'appareil de chauffage au mazout à compter de 2023 afin d'amorcer une transition graduelle vers l'hydroélectricité. Il est mentionné que le décret ne s'applique pas au Nunavik ou aux infrastructures appartenant au gouvernement. Toutefois, dans le cas du Nunavik, les déversements occasionnés par les appareils résidentiels de chauffage au mazout sont la principale cause de contamination des sols dans la région et il n'y a actuellement aucune autre solution de chauffage viable. Les membres sont informés que l'ARK a l'intention de faire le suivi de ce dossier auprès du MELCC.

10. Conservation et biodiversité

a) Préconsultation concernant le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques

Les membres examinent un projet de lettre concernant les commentaires du CCEK sur le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques.

b) Présentation sur le Projet de Règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires

Mme Geneviève Dufour Tremblay, chargée de projet à la Direction adjointe de la conservation des milieux humides du MELCC, fait une présentation sur le Projet de Règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires. Elle est accompagnée de M. Jean-Frédéric Guay et de Mme Josée Michaud. La présentation débute par une explication de l'intention et des objectifs du Règlement et de son régime de compensations financières. Mme Dufour Tremblay explique que le Règlement fait l'objet d'une révision après une période de deux ans suivant son adoption en 2018 et, à ce jour, le MELCC a reçu des commentaires de nombreux intervenants. Les objectifs de la révision sont de permettre une plus grande flexibilité dans l'application du Règlement selon la région, le contexte ou le secteur ainsi que d'élaborer les outils qui permettront son intégration dans la Loi sur la qualité de l'environnement. Une préconsultation est en cours, alors que la consultation est, pour sa part, prévue pour l'été 2022. Il est ensuite question des orientations de l'application du Règlement et de ses modifications subséquentes. Il est expliqué que l'élément central des modifications et de la révision du Règlement est l'agriculture et que les milieux sont priorisés en fonction de leur sensibilité. Le MELCC a défini deux principaux milieux sensibles et leur régime de compensation régional. Le premier comprend les terrains marécageux ouverts et le deuxième les terrains boisés. Le calcul des compensations financières est expliqué. Il y a ensuite une description des terres définies dans la CBJNQ et de la façon dont elles s'inscrivent dans le nouveau Règlement. Enfin, il est expliqué que le Règlement a été élaboré principalement pour les régions du sud où il y a une augmentation de l'activité anthropique et une plus grande destruction des habitats situés dans des milieux humides. Cependant, le MELCC pourrait être ouvert à la possibilité d'élaborer un règlement adapté aux régions nordiques une fois que l'inventaire des habitats s'y trouvant aura été établi.

Après la présentation, il y a une discussion sur la fréquence à laquelle le Règlement sera révisé ainsi que sur son application possible et éventuelle aux terres couvertes par la CBJNQ.

c) Politique du MFFP sur les relations avec les nations et les communautés autochtones

Le 25 novembre 2021, le CCEK a communiqué avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour faire un suivi de sa lettre concernant le projet de politique sur les relations avec les nations et les communautés autochtones. Le CCEK a reçu une réponse le 10 décembre 2021 dans laquelle il est expliqué que les commentaires reçus de divers organismes ont contribué à la production du rapport de consultation et qu'un projet de politique devrait être disponible sous peu pour commentaires.

11. Changements climatiques

a) Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques du MFFP

Les membres examinent un projet de lettre concernant les commentaires du CCEK sur le projet de stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques du MFFP. L'analyste en environnement présente également un résumé de la séance d'information sur la stratégie qui a eu lieu le 2 décembre 2021.

12. Divers

a) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*

Il est décidé que les prochains articles de la chronique verte dans le magazine *Taqralik* porteront sur le projet de balisage de sentiers de l'ARK dans le cadre de sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques, la consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes et les résultats de l'étude du CCEK sur la prise en compte des impacts sociaux dans les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik.

13. Dates et lieu de la prochaine réunion

Il est décidé que la 171e réunion aura lieu les 22 et 23 mars 2022 par vidéoconférence. Les membres discutent également de la possibilité de tenir une réunion en personne lorsque les restrictions liées aux déplacements en raison de la pandémie de COVID-19 auront été levées.

Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
Le 22 mars 2022

Ordre du jour de la 170e réunion

1. **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

2. **Adoption du procès-verbal de la 169e réunion**

3. **Administration**

    a) Budget
    b) Secrétariat
    c) Membres
    d) Dossiers actifs depuis la 169e réunion
    e) Site Web
    f) Plan d'action 2020-2025
        i. Plan de communication
        ii. Articles promotionnels

4. **Rencontres avec les administrateurs**

    a) Rencontre avec l'administrateur provincial (15 décembre, de 9 h 00 à 10 h 30)
    b) Rencontre avec l'administrateur fédéral (14 décembre, de 13 h 30 à 14 h 30)

5. **Évaluations environnementales au Nunavik**

    a) Mise à jour sur le rapport concernant l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux

6. **Législation provinciale et fédérale en matière de protection de l'environnement**

    a) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale
    b) Atelier sur l'engagement : surveillance des impacts des projets d'envergure

7. **Occupation et aménagement du territoire régional**

    a) Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires du MAMH

8. **Activités minières**

    a) Loi sur les mines (dans le cadre du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission)

9. **Gestion des matières dangereuses et résiduelles**

    a) Consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes
    b) Guide d'intervention en cas de déversement

c) Accès au financement du gouvernement fédéral pour les initiatives de gestion des matières résiduelles
d) Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik
e) Projet de règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises
f) Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés
g) Mise à jour sur la réhabilitation des sites relevant de la compétence du gouvernement fédéral au Nunavik
h) Comité de gestion des matières résiduelles des Premières Nations du Québec
i) Décret du gouvernement du Québec concernant l'utilisation du mazout

10. Conservation et biodiversité

a) Préconsultation concernant le mécanisme de création des territoires de conservation nordiques
b) Présentation sur le Projet de Règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires (15 décembre de 13 h 30 à 14 h 30)
c) Politique du MFFP sur les relations avec les nations et les communautés autochtones

11. Changements climatiques

a) Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques du MFFP

12. Divers

a) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*

13. Dates et lieu de la prochaine réunion